ANNEXE V

TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES ÉPREUVES OU UNITÉS

TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES ÉPREUVES OU UNITÉS

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL VENTE – REPRÉSENTATION Arrêté du 3 septembre 1997		BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL VENTE (Prospection - Négociation - Suivi de clientèle) défini par le présent arrêté	
ÉPREUVES - UNITÉS		ÉPREUVES - UNITÉS	
Épreuve E1 : Épreuve scientifique et technique			
Sous-épreuve A1 : Organisation et gestion de l'activité commerciale	U11	Sous-épreuve E11 : Préparation et suivi de l'activité commerciale	U11
Sous-épreuve B1 : Cadre économique et juridique de l'activité professionnelle	U12		
Sous-épreuve C1 : Mathématiques	U13	Sous-épreuve E13 : Mathématiques	U13
Épreuve E2 : Communication orale en situation de vente	U2	Épreuve E2 : Épreuve pratique et orale de Négociation - Vente	U2
Épreuve E3 : Épreuve prenant en compte la formation en entreprise	U3	Sous-épreuve E31 : Évaluation de la formation en milieu professionnel (Pratique de la prospection, du suivi et de la fidélisation de la clientèle)	U31
Épreuve E4 : Épreuve de langue vivante	U4	Épreuve E4 : Épreuve de langue vivante	U4
Épreuve E5 : Épreuve de français et histoire - géographie		Épreuve E5 : Épreuve de français, histoire géographie	
Sous-épreuve A5 : Français	U51	Sous-épreuve E51 : Français	U51
Sous-épreuve B5 : Histoire Géographie	U52	Sous-épreuve E52 : Histoire Géographie	U52
Épreuve E6 : Épreuve d'éducation artistique arts appliqués	U6	Épreuve E6 : Épreuve d'éducation artistique arts appliqués	U6
Épreuve E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	Épreuve E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7